

**Bildungs- und
Kulturdirektion
des Kantons Bern**

**Direction de l'instruction
publique et de la culture
du canton de Berne**

Mittelschul- und
Berufsbildungsamt

Office de l'enseignement
secondaire du 2^e degré et de
la formation professionnelle

Kasernenstrasse 27
Case postale
3000 Berne 22
Tél. +41 31 633 87 00
Fax +41 31 633 87 29
www.erz.be.ch
mba@erz.be.ch

Simone Grossenbacher
031 633 87 53
simone.grossenbacher@be.ch



Rapport final du projet Écoles professionnelles 2020, phase I

Date de traitement	17.07.2020
Version	1
Statut du document	adopté
Classification	non classifié
Auteur	Esther Thahabi
Nom du fichier	349766

Sommaire

Management Summary	3
1 Introduction	4
1.1 Contexte	4
1.2 Objectif du projet Écoles professionnelles 2020.....	4
1.3 Conditions-cadres.....	4
2 Procédure et conclusions des ateliers	5
2.1 Procédure.....	5
2.2 Conclusions à l'issue des ateliers	5
2.2.1 Développement de critères objectifs de répartition des professions	5
2.2.2 Développement de l'outil pour la variante technique et de l'outil de simulation.....	5
2.2.3 Modèles d'organisation et de coopération possibles	8
2.2.4 Premier résultat de la variante technique	8
3 Résultats des prises de position du 4 mars 2020	8
3.1 Mandat de prise de position.....	8
3.2 Résultats de la prise de position	9
3.2.1 Première idée globale	9
3.2.2 État des lieux PME Bernoises	10
3.2.3 État des lieux Conseil pour la formation professionnelle	10
3.2.4 État des lieux au niveau des régions.....	11
3.3 Principales conclusions	11
4 Bilan de la phase I	12
5 Proposition relative à la suite à donner	13
6 Document – Procès-verbal	14

Management Summary

La répartition actuelle des professions entre les écoles du canton de Berne résulte d'un développement historique et manque de transparence pour les écoles. Chaque année, il faut lutter pour trouver des apprentis et remplir les classes, notamment dans les métiers artisanaux et industriels. De plus, des changements importants sont imminents dans certaines professions (p. ex. nouvelle ordonnance sur la formation d'employé(e) de commerce et de gestionnaire du commerce de détail). Ce sont les raisons majeures de la naissance du projet Écoles professionnelles 2020.

Le principal objectif du projet Écoles professionnelles 2020 est de développer un système optimisé de répartition des professions dans le canton de Berne, dont puissent profiter le plus grand nombre possible d'écoles professionnelles, d'entreprises formatrices et d'organisations du monde du travail (OrTra). Le système doit être flexible, agile et efficace. Il doit satisfaire aux futures exigences et promouvoir la collaboration au niveau des écoles professionnelles.

Le projet Écoles professionnelles a été lancé sous la forme d'un avant-projet en janvier 2019. La phase I du projet, sur laquelle porte le présent rapport final, a commencé en juin 2019. Le projet a été lancé par l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP) sous la forme d'un processus coopératif dans lequel les différentes parties prenantes ont été fortement impliquées.

La phase I a comporté cinq ateliers entre l'OMP et les directions d'écoles ainsi qu'une entrevue avec la directrice de l'instruction publique Christine Häsler. Résultat des cinq ateliers :

- 1) développement de critères objectifs de répartition des professions
- 2) développement d'un outil technique et d'un outil de simulation
- 3) modèles d'organisation et de coopération possibles
- 4) premier résultat de répartition comme variante technique

Dans le cadre du cinquième atelier, ces quatre conclusions clés ont été présentées aux directions d'écoles. Ces dernières ont reçu comme mandat de discuter de la suite de la procédure dans le projet Écoles professionnelles sur la base de ces résultats avec leurs conseils des écoles, puis de remettre une prise de position à ce sujet à l'OMP.

Dans leur majorité, les écoles se sont prononcées en faveur d'une poursuite générale du projet. Les différentes parties prenantes, à savoir PME Bernoises, le Conseil pour la formation professionnelle et les représentants des régions sont favorables à une poursuite du projet, sachant que le Conseil pour la formation professionnelle pourrait également imaginer une poursuite partielle.

En outre, les prises de position ont débouché sur huit conclusions principales dont il conviendra de tenir compte pour la suite. Les conclusions sont les suivantes :

- 1) contrôler la plausibilité des données / les corriger
- 2) intégrer l'infrastructure en tant que critère
- 3) prendre (davantage) en considération le bilinguisme
- 4) tenir compte des scénarios d'avenir des professions et des OrTras
- 5) approfondir les modèles d'organisation
- 6) renforcer l'approche régionale, notamment de la région francophone
- 7) impliquer les OrTras
- 8) concrétiser la valeur ajoutée du projet

Quelques obstacles doivent encore être surmontés dans le processus d'optimisation de l'organisation des écoles professionnelles. Dans l'ensemble, l'OMP tire toutefois un bilan positif de la phase I du projet Écoles professionnelles 2020.

1 Introduction

1.1 Contexte

La répartition actuelle des professions entre les écoles du canton de Berne résulte d'un développement historique et manque de transparence pour les écoles. Chaque année, il faut lutter pour trouver des apprentis et remplir les classes. De plus, des changements importants sont imminents dans certaines professions (p. ex. nouvelle ordonnance sur la formation d'employé(e) de commerce et de gestionnaire du commerce de détail). Ce sont les raisons majeures de la naissance du projet Écoles professionnelles 2020.

Lors de l'avant-projet qui a duré de janvier à juin 2019, la nécessité du projet Écoles professionnelles a été clarifiée de façon nuancée par l'OMP et les directions d'écoles. Du côté de l'OMP, la nécessité du projet était incontestée et selon la majorité des directions d'écoles, le projet paraissait nécessaire voire absolument nécessaire (cf. à ce sujet le rapport sur l'avant-projet Écoles professionnelles 2019).

L'avant-projet a été suivi de la phase I du projet Écoles professionnelles, qui a duré de juillet 2019 à mars 2020. Le rapport final porte sur la phase I du projet.

1.2 Objectif du projet Écoles professionnelles 2020

L'optimisation de l'organisation des écoles professionnelles est l'un des objectifs de la stratégie OMP 2030, qui a été consolidée avec le Conseil pour la formation professionnelle et les écoles professionnelles. Concrètement, cette stratégie a la teneur suivante :

- « *L'organisation et la direction des écoles professionnelles sont flexibles pour ce qui concerne le développement de la formation professionnelle. Ainsi, les changements peuvent être intégrés rapidement.* » (stratégie OMP / stratégie partielle avec Priorité 1a)
- « *L'attractivité de la formation en apprentissage est mise en évidence ; soutien ciblé et accompagnement des entreprises formatrices et des jeunes gens.* » (stratégie OMP / stratégie partielle avec Priorité 1a)

Le principal objectif est de développer un système optimisé de répartition des professions dans le canton de Berne, dont puissent profiter le plus grand nombre possible d'écoles professionnelles et d'OrTras. Le système doit être flexible, agile et efficace. Il doit satisfaire aux futures exigences et promouvoir la collaboration au niveau des écoles professionnelles.

Une préoccupation majeure de l'OMP était en outre d'élaborer l'objectif défini dans un processus transparent et coopératif et de mener une réflexion à ce sujet. Ainsi, les directions d'écoles ont été fortement impliquées dans le processus d'élaboration, ne manquant pas de tenir au courant les collaborateurs des écoles et les conseils des écoles. Les résultats intermédiaires, l'avancement du projet et les questions en suspens ont été discutés à plusieurs reprises avec l'association PME Bernoises, les commissions de la formation professionnelle, le Conseil pour la formation professionnelle et les représentants des régions.

1.3 Conditions-cadres

Au début du projet, les conditions-cadres suivantes ont été définies :

- 1) Établissement de lieux scolaires régionaux.
- 2) Utilisation des installations scolaires existantes avec pour but une variation maximale de +/- 5 % (objectif : pas de nouvelles infrastructures construites).
- 3) Préservation de la capacité de formation des entreprises formatrices (forte attractivité).
- 4) Volonté d'améliorer l'efficacité des structures (pas d'économies visées).

- 5) De la part des directions d'écoles, manifestation d'une ouverture pour de nouvelles formes d'organisation de la collaboration.

2 Procédure et conclusions des ateliers

2.1 Procédure

La phase I a comporté cinq ateliers entre l'OMP et les directions d'écoles ainsi qu'une entrevue avec la directrice de l'instruction publique Christine Häslér. Le cinquième et dernier atelier s'est tenu le 29 janvier 2020. Les ateliers ont été animés par Esther Thahabi du cabinet thahabi & partner.

À l'issue du dernier atelier du 29 janvier 2020, les directions d'écoles ont été chargées de présenter les conclusions obtenues à ce stade à leurs conseils puis de remettre leur prise de position en vue de la poursuite du projet. Le 4 mars 2020, les prises de position groupées ont été présentées aux directions d'écoles et les conclusions ont été discutées avec Christine Häslér.

2.2 Conclusions à l'issue des ateliers

2.2.1 Développement de critères objectifs de répartition des professions

En collaboration avec les directions d'écoles, des critères objectifs déterminants en vue de la répartition des professions entre les sites ont été identifiés lors de différents ateliers. Il s'agit des six critères suivants :

- 1) contrats d'apprentissage existants
- 2) entreprises formatrices potentielles (entreprises actives et inactives)
- 3) force de la branche dans la région
- 4) autres professions dans le champ professionnel
- 5) profil de l'école professionnelle (part de formation professionnelle supérieure (FPS) / professions AFP / maturité professionnelle (MP) / formation initiale en école (FIE) / offres de formation transitoire)
- 6) cours interentreprises (CIE) disponibles

Ces critères ont été intégrés comme base de répartition dans l'outil et ont été calculés pour chaque école et chaque profession (cf. illustrations 3 et 4).

2.2.2 Développement de l'outil pour la variante technique et de l'outil de simulation

Une condition fondamentale à remplir pour obtenir une base de répartition des professions était de définir une vision commune du rapport entre le nombre de classes et le nombre de sites. Il s'agissait en d'autres termes de répondre à la question suivante : combien de sites faut-il par profession ? Pour y répondre, la pratique mise en place dans d'autres cantons a servi de point de départ et d'aide de réflexion. En collaboration avec les directions d'écoles, les écoles ont été classées par taille (situation réelle), puis un nombre de sites a été affecté à chaque catégorie (situation visée). Cela apparaît dans l'illustration suivante.

Plus petites professions	Petites professions	Professions moyennes	Professions moyennes supérieures	Grandes professions
1 site dans le canton responsable de la formation au niveau suisse p. ex. bijoutier, confectionneur	1-3 classes max. 1 site dans le canton responsable de la formation au niveau cantonal p. ex. spécialiste en hôtellerie, fleuriste	4-7 classes max. 1-2 sites dans le canton dans différentes régions p. ex. maçon, coiffeur	8-10 classes max. 2-3 sites dans le canton dans différentes régions p. ex. menuisier, mécanicien en maintenance d'automobiles	> 10 classes max. 4-6 sites dans le canton (dans toutes les régions) p. ex. employé de commerce, ASSC, ass. socio-éducatif enfant

Illustration 1 : typologie selon la taille des professions et le nombre de sites

En utilisant concrètement cette méthode, il s'est avéré qu'aujourd'hui dans le canton de Berne, 120 professions sur 140 sont réparties correctement en ce qui concerne le nombre de sites. En conséquence, 20 professions sont concernées par une nouvelle répartition éventuelle, soit parce qu'elles ne présentent pas assez de sites (matérialisées en jaune dans l'illustration 2), soit parce qu'elles présentent trop de sites (matérialisées en bleu dans l'illustration 2). Il s'agit dans certains cas de grandes professions comptant beaucoup d'apprentis.

Métier	Taille de la profession	Situation des sites
Assistant socio-éducatif CFC enfant	1_grandes professions	pas assez
Informaticien CFC	1_grandes professions	pas assez
Médiamaticien CFC	2_prof. moyennes sup.	pas assez
Assistant dentaire CFC	3_professions moyennes	pas assez
Agent d'exploitation CFC	3_professions moyennes	pas assez
Employé de commerce CFC	1_grandes professions	trop
Gestionnaire du commerce de détail CFC	1_grandes professions	trop
Cuisinier CFC	2_prof. moyennes sup.	trop
Installateur-électricien CFC	2_prof. moyennes sup.	trop
Menuisier CFC	2_prof. moyennes sup.	trop
Méc. en maintenance d'auto. CFC	2_prof. moyennes sup.	trop
Polymécanicien CFC	3_professions moyennes	trop
Coiffeur CFC	3_professions moyennes	trop
Maçon CFC	3_professions moyennes	trop
Boulangier-pâtissier-confiseur CFC	4_petites professions	trop
Automaticien CFC	4_petites professions	trop
Constructeur métallique CFC	4_petites professions	trop
Spécialiste en restauration CFC	4_petites professions	trop
Fleuriste CFC	4_petites professions	trop
Spécialiste en hôtellerie CFC	4_petites professions	trop

Illustration 2 : professions comptant trop ou pas assez de sites

L'outil de simulation qui a été développé permet de montrer, pour les professions ne présentant pas assez de sites, quels autres sites conviendraient pour cette profession sur la base des critères définis (cf. 2.2.1). Pour les professions comptant trop de sites, il est possible de mettre en évidence les sites qui se démarquent le mieux du point de vue des critères, et qui pourraient donc conserver la profession. Ci-après l'exemple du coiffeur pour une profession qui présente trop de sites actuellement ainsi que l'exemple de l'assistant socio-éducatif (ASE) pour une profession qui n'a pas assez de sites aujourd'hui (cf. illustrations 3 et 4).

Coiffeur EFZ	
Klassen IST	6
Kategorie	3_Mittlere Berufe
Schulorte IST	3
Schulorte SOLL	2

Coiffeur EFZ

	1 - Oberland		2 - Bern-Mittelland		3 - Emmental-Oberaargau		4 - Biel-Seeland	
Bestehende Lehrverträge	48		131		45		59	
Potenzial aktiv Lehrverträge	33		73		29		34	
Potenzial inaktiv Lehrverträge	23		25		12		11	
Branchenstärke	1.01%		0.78%		0.56%		1.01%	
heutige Schulorte	Berufsbildungszentrum IDM Thun	-	glibb Berufsfachschule Bern	-	-	-	Berufsbildungszentrum BBZ Biel / Centre de formation professionnelle CFP Bienna	-
Berufsfeld:								
Schönheit, Sport								
Profil	1 BrA	-	4 HBB, EBA, BM, BrA	-	-	-	3 EBA, BM, BrA	-
üK	ja	-	ja	-	-	-	ja	-
Infrastruktur								
Punkte	12.5	-	19	-	-	-	16	-
Rang	3	-	1	-	-	-	2	-

Illustration 3 : extrait de l'outil technique : p. ex. coiffeur

Fachfrau Betreuung EFZ, Kind	
Klassen IST	14
Kategorie	1_Grosse Berufe
Schulorte IST	1
Schulorte SOLL	4-6

Fachfrau Betreuung EFZ, Kind

	1 - Oberland		2 - Bern-Mittelland		3 - Emmental-Oberaargau		4 - Biel-Seeland	
Bestehende Lehrverträge	75		543		63		118	
Potenzial aktiv Lehrverträge	29		159		26		41	
Potenzial inaktiv Lehrverträge	2		12		3		2	
Branchenstärke	1.43%		1.88%		1.59%		1.88%	
heutige Schulorte	-	-	BFF	-	-	-	-	-
Berufsfeld:								
Bildung, Soziales								
Profil	-	-	3 HBB, EBA, BrA	-	-	-	-	-
üK	-	-	nein	-	-	-	-	-
Infrastruktur								
Punkte	-	-	16	-	-	-	-	-
Rang	-	-	1	-	-	-	-	-

heutiger Standort	BFF
erste Berücksichtigung	Berufsbildungszentrum BBZ Biel
	Berufs- und Weiterbildungszentrum BWZ
zweite Berücksichtigung	Berufsfachschule Langenthal
dritte Berücksichtigung	bzi Bildungszentrum Interlaken
	Berufsbildungszentrum IDM Thun

Illustration 4 : extrait de l'outil technique : p. ex. ASE

L'outil de simulation permet de présenter différents scénarios de répartition et la manière dont les différents sites seraient concernés par rapport aux déplacements de professions ou d'apprentis.

2.2.3 Modèles d'organisation et de coopération possibles

Dans le processus avec les écoles professionnelles, les modèles d'organisation possibles suivants ont été développés. Leur but est de renforcer la collaboration entre les écoles professionnelles et de permettre d'atténuer les changements possibles dans la répartition des professions.

- 1) Statu quo : les écoles sont autonomes, il y a moins de coordination et de coopération.
- 2) École spécialisée de référence, avec coordination spécialisée sur le plan régional voire cantonal.
- 3) Une école par métier.
- 4) Grandes professions dans les régions, petites professions et professions moyennes de façon centralisée.
- 5) Modèle régional, avec direction spécialisée et organisationnelle dans chaque région.
- 6) École de référence avec responsabilité globale pour le canton (du point de vue spécialisé et organisationnel).
- 7) École spécialisée de référence avec concentration des compétences, autrement dit direction spécialisée sur le plan régional voire cantonal ou direction organisationnelle sur le plan régional à cantonal.

Lors de la discussion du 29 janvier 2020, il s'est avéré que les directions d'écoles entrevoient notamment un potentiel dans les trois modèles suivants :

- école spécialisée de référence, avec coordination spécialisée sur le plan régional voire cantonal
- modèle régional, avec direction spécialisée et organisationnelle dans chaque région
- école de référence avec responsabilité globale pour tout le canton (du point de vue spécialisé et organisationnel)

Il est également apparu clairement, lors des discussions du 29 janvier 2020, que les modèles doivent être examinés de façon nuancée pour chaque profession (et pas p. ex. pour chaque site ou région) et qu'une combinaison des modèles est tout à fait envisageable en pratique (p. ex. modèle régional avec une école spécialisée de référence).

2.2.4 Premier résultat de la variante technique

Le 29 janvier 2020, le résultat de la variante technique a été présenté aux directions d'écoles. Dans cette variante, les 20 professions sont réparties rigoureusement selon des critères définis au préalable dans le cadre d'une coopération.

L'OMP a sans cesse insisté sur le fait que ce résultat ne représente absolument pas la solution définitive, mais qu'il s'agit simplement de l'output d'une variante technique. Malheureusement, cet aspect, même s'il a été précisé avec insistance à plusieurs reprises, n'a pas toujours été bien compris et parfois, cette variante technique a été interprétée comme une solution finale.

L'application de la variante technique a montré clairement qu'avec une répartition purement technique et sans pilotage actif de la part de l'OMP, certains sites (p. ex. Biel/Bienne et Emmental) seraient affaiblis. Il apparaît aussi clairement que l'hypothèse d'une variation maximale de +/- 5 % au niveau de l'effectif d'apprentis ne peut être respectée.

3 Résultats des prises de position du 4 mars 2020

3.1 Mandat de prise de position

Comme nous l'avons déjà mentionné, les résultats de la variante technique ont été présentés aux directions d'écoles le 29 janvier 2020 et il leur a été demandé, sur la base des résultats de la phase I, de discuter au sein de leurs conseils des écoles de la suite de la procédure dans le

cadre du projet Écoles professionnelles 2020. Pour la suite à donner, trois options se présentaient, ainsi que la possibilité de proposer sa propre procédure :

1. **Clore le projet en l'état actuel**
Ne procéder à des adaptations que là où des mesures immédiates sont nécessaires, c'est-à-dire où il n'y a pas assez d'apprentis pour une classe par site.
2. **Chercher des solutions pragmatiques là où des mesures à court terme sont nécessaires, ainsi que dans le projet de réforme « Employé-e-s de commerce 2022 »**
Promouvoir de nouveaux modèles d'organisation là où il y a une valeur ajoutée claire ou lorsque l'initiative émane des écoles. Des projets-pilotes dans une profession ou une région, par exemple, sont envisageables.
3. **Poursuivre le projet Écoles professionnelles 2020 dans son ensemble et attribuer des mandats de projet pour la phase conceptuelle ?**
Pour ce faire, il faudrait analyser de près les conditions des différentes professions, les accorder avec les profils des écoles et les raccorder aux modèles d'organisation adéquats. Les éventuels changements doivent impérativement pouvoir être intégrés dans les infrastructures spatiales existantes.
4. **Autres propositions ?**

L'occasion a en outre été donnée aux écoles, entre fin janvier et début mars 2020, d'avoir un entretien avec l'OMP et/ou thahabi & partner, pour vérifier la plausibilité des calculs de l'outil de simulation. Dix écoles ont profité de cette proposition. À chacune des séances, des représentants de l'OMP et de thahabi & partner étaient présents.

3.2 Résultats de la prise de position

3.2.1 Première idée globale

En résumé, on peut affirmer que les conseils des écoles ont évalué positivement la transparence du processus et les bases élaborées. La possibilité de coopération a été vivement appréciée, et cela a été précisé à plusieurs reprises. L'OMP observe que les prises de position reçues sont d'un niveau élevé, que les bases de la variante technique ont été saluées au niveau de l'approche, et que le processus de collaboration renforcée entre les écoles a déjà été mis en place (les modèles d'organisation et de coopération ont stimulé la discussion au niveau des régions). L'OMP est également en mesure de faire remarquer que l'objectif d'aboutir à une solution à 70 % à l'issue de la phase I a été atteint.

Au total, 26 parties (23 écoles, PME Bernoises, CFP et régions) ont été invitées à prendre position. Les explications détaillées des différentes parties ont été résumées dans le document « BKD MBA Rückmeldungen 04.03.2020 v7 ». L'illustration 5 montre que la variante 3, donc « Poursuivre le projet Écoles professionnelles 2020 dans son ensemble et attribuer des mandats de projet pour la phase conceptuelle », est clairement la favorite du sondage réalisé.

N = 26 (23 Schulräte plus KMU Bern, BBR und Regionen)

Variante 1	Variante 2	Variante 3 (einmal mit ergänzend Variante 4)	Variante 4	Ohne Stellung- nahme (Antwort eingetroffen)	Verzicht auf Stellung- nahme (keine Antwort eingetroffen)
2	2	1	10	2	6

Illustration 5 : résultat des prises de position groupées

Six écoles ont renoncé à une prise de position active car elles ne sont pas concernées par le projet et deux écoles n'ont pas donné de réponse, parce que le projet n'a pas non plus de conséquences sur elles. Dans trois écoles, il n'a pas été possible de trouver un consensus clair : Le 1 à la limite entre les variantes 2 et 3 montre que ce conseil d'école hésite entre les variantes 2 et 3, l'accolade avec le 1 correspond à un conseil d'école lors duquel des avis étaient favorables aux variantes 1 et 3 et la flèche reliant la variante 4 et la variante 1 représente une école qui a opté pour la variante 4, mais qui se rabattrait sur la variante 1 si la variante 4 n'entrait pas en ligne de compte.

Six prises de position d'organisations et d'associations ont en outre été reçues, notamment du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne, du Conseil du Jura bernois, de la Société des employés de commerce, de Metaltec Berne, de Metaltec Fribourg et de la Société suisse des médecins-dentistes. Ces six prises de position n'ont pas été intégrées directement à l'analyse, étant donné que ces organisations n'avaient pas (encore) été invitées à prendre position officiellement.

3.2.2 État des lieux PME Bernoises

L'association PME Bernoises s'est exprimée en faveur de la variante 3 en indiquant que la gestion des connaissances au niveau cantonal était très importante, tout comme la collaboration entre les écoles professionnelles et avec d'autres partenaires. Elle a par ailleurs confirmé qu'il avait été possible de déceler dans un délai rapproché les premières approches coopératives entre les écoles, ce qui avait été considéré comme un progrès et avait été vivement salué. Pour la suite des opérations, une collaboration étroite avec les associations professionnelles et les Or-Tras était souhaitée.

3.2.3 État des lieux Conseil pour la formation professionnelle

Le Conseil pour la formation professionnelle s'est exprimé en faveur de la poursuite du projet entre les variantes 2 et 3. Le Conseil pour la formation professionnelle a accueilli favorablement la procédure basée sur des faits (outil technique avec critères), dont on espère qu'elle contribuera à remédier au casse-tête annuel lié à la répartition des apprentis. Il a demandé que la valeur ajoutée du projet soit encore mieux mise en évidence et que les scénarios d'avenir soient intégrés de façon plus marquée. Lors de la séance du Conseil pour la formation professionnelle, il a été souligné que les modèles de coopération équivalaient à un développement de l'organisation, qui ne doit pas être sous-estimé.

3.2.4 État des lieux au niveau des régions

Les régions n'ont pas pu rédiger de prise de position officielle parce que l'entrevue n'a eu lieu que le 27 février 2020 et que le délai fixé à fin février ne pouvait donc pas être respecté. Lors de la séance d'information qui s'est tenue à Biel/Bienne, les représentants ont insisté sur le fait qu'ils appréciaient la procédure transparente et les informations régulières. Ils ont estimé que la variante technique représentait un bon point de départ, mais ont réclamé un approfondissement par région (p. ex. via la création de profils par région) et notamment une meilleure prise en considération du bilinguisme et de l'approche suprarégionale « Seeland – Biel/Bienne – Jura bernois ».

3.3 Principales conclusions

En résumé, on peut affirmer que les conclusions principales suivantes peuvent être tirées des réponses obtenues :

- 1) contrôler la plausibilité des données / les corriger
- 2) intégrer l'infrastructure en tant que critère
- 3) prendre (davantage) en considération le bilinguisme
- 4) tenir compte des scénarios d'avenir des professions et des OrTras
- 5) approfondir les modèles d'organisation
- 6) renforcer l'approche régionale, notamment de la région francophone
- 7) impliquer les OrTras
- 8) concrétiser la valeur ajoutée du projet

Ci-après, elles sont analysées brièvement.

Principale conclusion n° 1 : contrôler la plausibilité des données / les corriger

Le modèle présentant des critères objectifs (variante technique) est en principe jugé bon et important. Un premier contrôle de la plausibilité des données a déjà été effectué en février 2020. Toutefois, selon les affirmations des directeurs d'école, d'autres contrôles de plausibilité sont nécessaires (p. ex. corrections pour les CIE ou la formation professionnelle supérieure) et il convient d'apporter des ajouts (cf. à ce sujet notamment conclusion 2).

Principale conclusion n° 2 : intégrer l'infrastructure (aménagement intérieur)

Dès les ateliers d'automne, les directions d'écoles ont mentionné l'infrastructure avec les critères secondaires du besoin d'infrastructure et de l'offre en la matière. Il s'est avéré lors du processus qu'en ce qui concerne ces critères, des investigations spéciales sont nécessaires, notamment pour les professions techniques avec aménagement d'intérieur spécifique. C'est pourquoi le temps a manqué pour intégrer ce critère à la variante technique.

Les retours de début mars ont toutefois souligné à nouveau la nécessité absolue et l'importance du critère de l'infrastructure, de sorte qu'il doive être intégré aux analyses en cas de poursuite éventuelle du projet. Pour cela, il faudrait demander l'avis d'expert(e)s professionnel(le)s (p. ex. des OrTras).

Principale conclusion n° 3 : prendre (davantage) en considération le bilinguisme

Dans la région Bienne-Seeland et dans le Jura bernois notamment, il a été communiqué à plusieurs reprises qu'une importance trop faible était accordée au bilinguisme dans la variante technique. Toutefois, la représentation du bilinguisme comme critère supplémentaire n'aurait pas une portée suffisante et cette préoccupation n'a pas encore été prise en considération d'une manière suffisante. De plus, l'enjeu est aussi de clarifier des questions en suspens au sujet de la définition du bilinguisme (p. ex. écoles bilingues vs classes bilingues) et de discuter d'une intégration éventuelle du Jura bernois dans la variante technique.

Principale conclusion n° 4 : tenir compte des scénarios d'avenir

Le feed-back le plus fréquent de la part des écoles en ce qui concerne les scénarios d'avenir a concerné l'évolution démographique parmi les apprentis dont il faudrait tenir compte. Il a également été mentionné souvent qu'il serait judicieux, quand cela est prévisible, d'intégrer l'évolution future des professions dans les analyses (p. ex. nouvelles ordonnances sur la formation prévisibles ou plans architecturaux des OrTra pour les centres CIE). Dans certains cas, une analyse de la future évolution des branches ainsi que la prise en compte des évolutions antérieures ont été exigées.

Principale conclusion n° 5 : approfondir les modèles d'organisation

Les modèles d'organisation et de coopération représentent un autre sujet que les écoles souhaitent approfondir. Il s'agirait ici des trois modèles qui avaient été identifiés comme adéquats le 29 janvier 2020 (cf. chapitre 3.2.3).

Principale conclusion n° 6 : renforcer l'approche régionale

Dans plusieurs réponses, il a été mentionné qu'il convenait d'approfondir la vision des régions (dans le sens des cinq régions administratives). Selon les déclarations de nombreuses écoles/régions, il serait judicieux de créer des profils pour chaque région, de façon à donner indirectement aux écoles des profils (plus) marqués. Cela favoriserait une collaboration au sein des régions. Dans ce contexte, la revendication suivante a été exprimée à plusieurs reprises : il faut appliquer le critère d'une variation maximale de +/- 5 % de l'effectif d'apprentis au niveau de la région plutôt qu'à celui des écoles.

Principale conclusion n° 7 : impliquer les OrTras

Beaucoup de personnes sondées souhaitent également une intégration des OrTras et des associations professionnelles pour les prochaines étapes du projet.

Principale conclusion n° 8 : concrétiser la valeur ajoutée du projet

Les voix critiques à l'égard du projet ont notamment demandé à plusieurs reprises une meilleure mise en exergue de la valeur ajoutée du projet. Il est vrai qu'à l'heure actuelle, la valeur ajoutée ne peut pas encore être définie de façon exhaustive. De la part de l'OMP, on admet toutefois que la réalisation de ce projet permettra :

- de déboucher sur une plus grande sécurité de la planification pour les écoles et le personnel enseignant (après le remaniement, des sites professionnels seront définis) ;
- d'encourager la collaboration entre les écoles et de créer ainsi des synergies ;
- de garantir l'utilisation des salles de classe dans toutes les régions selon la stratégie 2030 applicable en la matière, ce qui aura pour effet de renforcer les régions ;
- de dégager des capacités pour de futurs développements (aspect fondamental) et
- de freiner l'accroissement des dépenses lié à la nouvelle « modularisation et individualisation » d'ores et déjà prévisible dans la formation professionnelle et à l'augmentation des effectifs d'apprentis très variable à escompter au niveau régional à partir de 2022.

4 Bilan de la phase I

Quelques obstacles doivent encore être surmontés dans le processus d'optimisation de l'organisation des écoles professionnelles (cf. principales conclusions 1 à 8). Dans l'ensemble, l'OMP tire toutefois un bilan positif de la phase I du projet Écoles professionnelles 2020.

Selon les explications données au point 2.2, l'objectif de ce projet est d'élaborer une procédure optimisée de répartition des professions. Dans le cadre de la phase I :

- l'OMP a réussi à rendre transparent et coopératif le processus du projet Écoles professionnelles 2020,
- des critères objectifs de répartition des professions entre les sites ont pu être définis,
- un outil a pu être programmé, à l'aide duquel il est possible de procéder à la répartition au moyen de critères pour toutes les professions à répartir,
- un outil de simulation a pu être programmé, qui permet de simuler divers scénarios de répartition et
- des premiers modèles d'organisation et de coopération ont pu être développés, et avec eux des possibilités de collaboration et de création de synergies entre les écoles.

5 Proposition relative à la suite à donner

Comme nous l'avons déjà expliqué, la phase I du projet Écoles professionnelles 2020 s'est terminée lors de l'atelier du 4 mars 2020. En raison de la crise du COVID-19, le projet a été interrompu à la mi-mars 2020. En juin, l'OMP a informé qu'avec la réouverture des écoles à partir du 8 juin 2020, il serait à nouveau possible de se consacrer davantage aux projets en cours et que les procédures suivantes étaient envisagées :

- Reprise du projet Écoles professionnelles 2020 au deuxième semestre 2020 dans un format légèrement réduit, et plus précisément sous la forme de trois sous-projets : bilinguisme (Seeland, Biel/Bienne, Jura bernois), lieux scolaires pour la formation d'employé(e) de commerce (dans le cadre de la réforme « Employé(e)s de commerce ») et ancrage régional de la formation d'assistant(e) socio-éducatif/ve.
- L'alternative serait de suspendre le projet Écoles professionnelles 2020 jusqu'à ce que les conséquences à court et moyen terme de la crise du COVID-19 sur la situation économique des entreprises ainsi que les modifications structurelles éventuelles soient connues.

Les écoles, avec leurs conseils des écoles, ainsi que les parties prenantes (PME Bernoises, Conseil pour la formation professionnelle et représentants des régions) ont maintenant la possibilité, dans un processus participatif se terminant le 31 août 2020, d'informer l'OMP de leur variante préférée.

6 Document – Procès-verbal

Nom du fichier 349766

Auteur Esther Thahabi

Contrôle des modifications

Version	Nom	Date	Remarques
1			

Contrôle

Version	Poste	Date	Visa	Remarque
1				

Autorisation

Version	Poste	Date	Visa	Remarque
1				